

rédacteur, de rupture d'égalité du fait que les anciens élèves « à retraite civile » ne peuvent faire valoir leur droit qu'après avoir acquis 160 trimestres, donc pas avant le 1^{er} janvier 2004.

Le représentant du ministère de la défense commet là une erreur d'interprétation et de droit en appliquant cette mesure du ministre du travail aux ressortissants du ministère de la défense ayant fait une carrière militaire longue et qui ne relèvent pas du régime général. Toutes les correspondances diverses sur cette mesure ne traitent exclusivement que de la prise en compte et de l'affiliation rétroactive au régime général d'assurance vieillesse des périodes accomplies de 1963 à 1965 à l'EETAT par des militaires ayant quitté l'armée sans droit à pension. (voir PJ n° 1, 2 et 3)

Il y a eu une confusion certaine du service des pension de la Rochelle qui s'est appuyé sur la circulaire 2008/33 de la caisse nationale d'assurance maladie (*qui ne concerne en réalité que les élèves affiliés au régime général*), pour rejeter les demandes de révision de pension comme la mienne, objet de la présente requête.

La note jointe en pièce n° 4, à l'attention de la sous direction de la fonction militaire et dont l'objet est : "**Affiliation rétroactive au régime général des périodes accomplies par les militaires de 1963 à 1965 dans l'EETAT**" est éloquent quant à la mauvaise interprétation effectuée par la SDP de la Rochelle sur cette affaire.

Je dois signaler que je suis interloqué de constater que le bureau du contentieux de la direction des affaires juridiques du Secrétariat Général pour l'administration, (SGA) s'emploie à ne pas exécuter une directive de son ministre de la défense, alors que le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité a instantanément donné son accord au ministre de la défense pour appliquer des mesures favorables aux élèves ressortissant de la direction de la sécurité sociale pour leur pension.

En conséquence, je maintiens ma demande de révision de pension militaire.

Philippe Martin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Martin', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.